

Etaient présents : Mme Jacqueline ARCANGER, M. Gérard LE FEUVRE, Mme Mélanie BIDAULT, M. Gérard HUARD, Mme Annick GUILLAUME, M. Paul GARNIER, Mme Annick GILLES, MM. Stéphane BIGOT, Elie LEME, Mmes Michèle PEUDÉNIER, Denise CARDINAL, M. Alain BELLAY, Mme Corinne MERZOUK, MM. Renaud GAUDRON, Christophe BONNIER, Mme Gaëlle WILLY-BONNABESSE, MM. Pascal PAILLARD, Régis BRAULT, Frédéric LABBE, Mmes Virginie DENIEL, Murielle DEPAGNE, M. Thibaut MULOT, Mme Lucie FOUGERAIS.

Etaient représentés : Mmes Pierrette FONTAINE, Catherine BOISBOUVIER, Nadège MARCHAND et MM. André LEFEUVRE, Axel BELLIARD qui avaient respectivement donné procuration à M. Gérard HUARD, et Mmes Annick GILLES, Mélanie Territoriales.

Excusée : Linda FOURNIER

M. Christophe BONNIER a été nommé secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Lecture faite, le compte-rendu de la réunion du 31 mars 2021 a été adopté par tous les présents.

Décisions du Maire :

Madame le Maire fait part des dernières décisions prises dans le cadre de ses délégations :

DM-2021-017 : Passation d'un bail pour la location du logement communal sis 3B place de l'Hôtel de Ville (logement 2) avec M. LEBEURRE et Mme DALERY pour une période du 1^{er} au 7 avril 2021 moyennant un loyer mensuel de 77 € et 31,50 € de charges

DM-2020-018 : Fixation des tarifs des différentes animations organisées en mai-juin 2021 par le service jeunesse pour l'accueil de loisirs « les Châtelets »

DM-2020-019 : Signature avec l'entreprise APAVE NORD-OUEST du Mans (72) d'un contrat de prestation de service d'inspection périodique de l'équipement scénique motorisé de l'espace Clair de Lune pour une durée de trois ans et une redevance annuelle révisable de 370€ H.T.

DM-2020-020 : Signature avec l'entreprise GOUGEON de Villedomer (72) d'un contrat de vérification de l'installation de protection contre la foudre de l'église pour une durée d'un an reconductible dans la limite de 6 ans et un coût forfaitaire annuel de 174€ H.T.

DM-2020-021 : Passation d'une convention de mise à disposition de locaux pour la location du plateau sportif de la cour du Collège Saint Joseph à compter du 25 mars 2021 en raison du contexte sanitaire

DM-2020-022 : Passation d'une convention de mise à disposition d'une parcelle rurale avec la SAFER au « Petit Bois » pour la période du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2026 moyennant une redevance annuelle de 76.82 €

DM-2020-023 : Signature avec l'association Familles Rurales et le CIAS de l'Ernée d'une convention de partenariat pour la mise à disposition à titre gracieux d'un local communal sis 18 boulevard du Collège à compter du 11 janvier 2021

DM-2020-024 : Attribution du marché de travaux d'entretien de voirie urbaine avec l'entreprise LATP d'Ernée :

- lot 1 - Point à temps pour un montant de 43 500 € HT

- lot 2 - Aménagement de voiries et trottoirs pour un montant de 126 396,25 € HT

DM-2020-025 : Attribution du marché de travaux d'entretien de voirie rurale : avec l'entreprise LATP d'Ernée :

- lot 1 - Les basses Bretonnières phase 1 avec l'entreprise PIGEON TP Loire Anjou de Renazé pour un montant de 48 916,48 € HT

- lot 2 - Réparation ponctuelle de chaussées avec l'entreprise LATP d'Ernée pour un montant de 18 125 € HT

- lot 3 - Reprofilage de voiries avec l'entreprise LATP d'Ernée pour un montant de 52 983 € HT

DM-2020-026 : Passation d'un bail pour la location du logement communal sis 3B place de l'Hôtel de Ville (logement 2) avec M. LEBEURRE et Mme DALERY pour une période du 8 au 18 avril 2021 moyennant un loyer mensuel de 121 € et 49,50 € de charges

DM-2020-027 : Signature avec l'entreprise SOCOTEC d'un avenant au contrat de vérification périodique de l'ensemble des équipements communaux, des équipements de transport mécanique et de la sécurité des ascenseurs pour une durée de trois ans et une redevance annuelle de 370€ H.T. en 2021 et 285 € HT à compter de 2022

DM-2020-028 : Signature d'un contrat de réservation avec la base de loisirs de la Rincerie pour le camp « multisports » du 12 au 16 juillet 2021 pour un montant de 4 938 €

DM-2020-029 : Signature avec la société SLH Control d'un contrat de services pour le système de contrôle d'accès du pôle omnisports pour une période de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2021 et un montant annuel de 675 € HT

DM-2020-030 : Signature avec la SCP « Up » une convention d'affiliation pour l'acceptation « chéquier jeunes de 3^{ème} du Département de la Mayenne pour une place au CinéMajestic.

DM-2020-031 : Passation d'un bail pour la location d'un garage sis 3B place de l'Hôtel de Ville à M. MAUGUY Christophe du 1^{er} au 31 mai 2021, reconductible 2 fois, moyennant un loyer mensuel de 10,50 €

DM-2020-032 : Signature avec la société DJC de Bruges (33) d'un contrat de location d'un terminal de paiement pour le CinéMajestic à compter du 7 mai 2021 pour une durée de 4 ans moyennant un loyer mensuel de 27 € HT

ENVIRONNEMENT-AGRICULTURE

ACQUISITION FONCIERE « LES BIZEULS » AUPRES DE LA SAFER PAYS DE LA LOIRE

Le Conseil municipal autorise Mme le Maire à déposer un dossier de candidature auprès de la SAFER pour l'acquisition des parcelles AL268 et 141 d'une superficie de 8420 m² au prix de 6500 €/ha net vendeur, frais d'acte en sus à la charge de l'acquéreur. Il s'agit d'une réserve foncière située dans la continuité de la réserve naturelle régionale des Bizeuls. Mme le Maire est autorisée à signer la convention de cession à intervenir avec la SAFER ainsi que l'acte notarié à intervenir auprès du notaire désigné par le vendeur.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PARCELLES AUX BIZEULS

La commune est propriétaire des parcelles AL 469 et 471 aux Bizeuls. En contrepartie de l'entretien de ces parcelles, le Conseil municipal approuve les termes de la convention de mise à disposition à intervenir avec M. Gwénaél JOURDAN pour une autorisation de chasse sur ces parcelles.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'AMENAGEMENT DE L'ANCIEN SEUIL DU MOULIN DE VAHAIS

En 2019, le Syndicat de bassin de l'Ernée a engagé une étude d'aménagement de l'ancien seuil de Vahais afin de restaurer la continuité écologique et augmenter la capacité de rétention de la zone humide.

Le scénario retenu consiste en la restauration du cours de l'Ernée dans son fond de vallée naturel.

La commune d'Ernée ayant vocation à devenir, à court terme, propriétaire des parcelles concernées, le Département actuel propriétaire a autorisé la signature de la convention entre la ville d'Ernée et le Syndicat de Bassin et accepté la réalisation des aménagements.

Il est précisé que le projet d'aménagement est sans incidence financière pour la commune, les travaux étant pris en charge par le Syndicat de Bassin et financés en partie par l'Agence de l'Eau.

Le Conseil municipal autorise Mme le Maire à signer ladite convention et ses avenants.

AMENAGEMENTS ET TRAVAUX

ACQUISITION FONCIERE ANCIENNE ROUTE DE FOUGERES

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée AH53b auprès de M. BEAUFILS et Mme JUPIN au prix fixé de 248,88 €, frais en sus à la charge de l'acquéreur, afin d'aménager le dernier site d'apport volontaire d'ordures ménagères « ancienne route de Fougères ». La rédaction de l'acte est confiée à l'office notarial d'Ernée et Madame le Maire est autorisée à signer l'acte notarié.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PROPOSE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNEE POUR LA REALISATION D'UN RELEVÉ ET D'UN DIAGNOSTIC DU PATRIMOINE ROUTIER COMMUNAL SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

En vue de simplifier les démarches et de garantir des prestations de qualité, à des coûts adaptés, après avis du Conseil des Maires, la Communauté de communes de l'Ernée a décidé de proposer la constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation d'un relevé et d'un diagnostic du patrimoine routier communal.

Le Conseil municipal décide d'adhérer au groupement de commandes pour la réalisation d'un relevé et d'un diagnostic du patrimoine routier communal et désigne Monsieur Gérard HUARD comme référent de la collectivité adhérente à ce groupement.

Il approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant la Communauté de communes de l'Ernée « Coordonnateur du groupement » et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention

REALISATION D'AUDITS ENERGETIQUES ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE TERRITOIRE ENERGIE MAYENNE

Dans le cadre du programme Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique (ACTEE), Territoire d'Energie Mayenne met à disposition des communes pour une durée de 3 ans une plateforme qui permet un suivi des consommations d'énergie des bâtiments communaux. Cette plateforme permettra de disposer d'une base de travail pour accompagner les communes dans la priorisation d'actions.

Deux EPCI ont été sélectionnés pour être « territoires pilotes » dont la Communauté de communes de l'Ernée qui vient d'acter la création d'un poste de Conseiller en Energie Partagée (CEP).

Le conseil municipal décide de faire effectuer les audits énergétiques des bâtiments suivants :

- Résidence autonomie du Dr Jacquelin
- Logements locatifs communaux place de l'Hôtel de Ville
- Presbytère
- Foyer de jeunes travailleurs

Il autorise Madame le Maire à procéder auprès du CCAS à la demande de remboursement de l'audit pour la résidence autonomie et au reversement de la subvention liée à ce bâtiment.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à lancer une consultation, à retenir un bureau d'étude pour effectuer cette prestation et à solliciter l'aide de TE53 pour le financement de ces audits à hauteur de 50 % du coût HT jusqu'à 1500 € par audit et par bâtiment.

ADHESION AU SERVICE COMMUN « CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE » DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNEE

Monsieur HUARD, adjoint, rappelle que la Communauté de communes de l'Ernée mène une politique Climat Energie sur son territoire. Dans un objectif de réduction des consommations d'énergie et de la dépense afférente, elle propose aux communes de son territoire de participer à un conseil en énergie partagé pour 3 ans.

Les communes engagées dans le dispositif bénéficient de l'assistance d'un conseiller en énergie pour les aider à réaliser le bilan et le suivi des dépenses et consommations énergétiques de leur patrimoine et mettre en place des actions d'économies d'énergie. Ce dispositif concourt à la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial de l'Ernée.

Le coût estimatif du service est estimé à 50 000 €/an. Le reste à charge sera à partager entre les membres adhérents au service commun, étant précisé que la Communauté de communes participera à hauteur de 20% et que la ville d'Ernée disposant d'un niveau de service plus important supportera 10% du coût du service avant répartition entre les communes.

Le Conseil municipal décide d'adhérer au service commun « Conseil en énergie partagée » porté par la Communauté de communes de l'Ernée à compter du 1^{er} juin 2021 et approuve la convention de mise à disposition du service commun.

SOLIDARITES

JARDINS FAMILIAUX DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'APPEL A PROJET « FRANCE RELANCE »

Mme GUILLAUME, adjointe, expose au conseil municipal que depuis plusieurs années, la municipalité équipe les jardins familiaux de cabanons en bois, de récupérateurs d'eau et de composteurs.

Pour 2021, le projet consiste en l'aménagement des jardins familiaux existants avec la pose de 4 abris de jardins en bois équipés de récupérateurs d'eau ainsi que d'une table de pique-nique pour un montant de 9008,57 € HT subventionnable à hauteur de 4 504 €.

Le Conseil municipal approuve le plan de financement de ce projet et autorise Madame le Maire à solliciter une subvention au titre de France Relance à hauteur de 50% du montant HT des travaux.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC MAYENNE HABITAT – LE CHENE VERT

La ville d'Ernée et l'Office Public de l'Habitat « Mayenne Habitat » ont décidé conjointement en 2015 d'engager une opération de renouvellement urbain au Chêne Vert, sur les immeubles 8 à 12 rue de Bretagne. Le conseil d'administration de Mayenne Habitat a validé lors de sa séance du 10 mars 2021, la remise en état de l'immeuble situé 8 rue de Bretagne et la démolition des bâtiments 10 et 12 rue de Bretagne.

Le Conseil municipal approuve les termes de la convention à intervenir avec Mayenne Habitat pour la prise en charge des frais liés au déménagement des familles restantes dans la limite d'un plafond de 2000 € par logement, financés à parts égales entre Mayenne Habitat et la collectivité.

Il autorise Mme le Maire à signer ladite convention ci-annexée et ses avenants, et décide d'inscrire au budget les crédits nécessaires pour la prise en charge de la part communale relative aux frais liés au déménagement des locataires.

CULTURE

CINEMAJESTIC : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN AU CINEMA EN MILIEU RURAL AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MAYENNE

M. BRAULT, conseiller municipal délégué, expose que le Département de la Mayenne a voté la création d'un fonds exceptionnel de soutien au cinéma en milieu rural afin de venir en aide aux structures durement touchées par plusieurs mois de fermeture.

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au titre de ce fonds de soutien exceptionnel à hauteur de 2500 € au regard des critères établis.

EDUCATION-JEUNESSE

SERVICE JEUNESSE – RÉMUNÉRATION DES ANIMATEURS SAISONNIERS – ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à recruter une vingtaine d'animateurs à compter du 1^{er} juillet 2021 en fonction des besoins sur l'année scolaire 2021-2022 pour les activités de l'accueil de loisirs des Bizeuls, des Châtelets ainsi que pour le cocktail sports. Ces animateurs interviendront sur les petites vacances, les vacances d'été et en cas de besoin le mercredi après-midi.

Il décide d'actualiser la rémunération des animateurs saisonniers comme suit du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 :

- * Animations sur site : forfait journalier
 - poste d'animateur diplômé 74,50 €
 - poste d'animateur stagiaire 59,60 €
 - journée de préparation 65,90 €
 - réunion de préparation (par semaine) 22,00 €
- * Animations et encadrement des camps « transplantés
Rémunération complémentaire par nuitée 20,00 €

* Forfait 1/2 journée (matin ou après-midi) 50 % du forfait journalier

Etant précisé que ces animateurs bénéficient par ailleurs de la gratuité des repas et que ces rémunérations seront réévaluées au 1^{er} juillet de chaque année suivant l'évolution du SMIC horaire.

ADOPTION DES TARIFS DU SERVICE JEUNESSE ET DES GARDERIES PERISCOLAIRES 2021/2022

Afin d'uniformiser les tarifications des différents services périscolaires, les membres de la commission éducation-jeunesse ont mené une réflexion pour réévaluer les bases d'origine et adopter les mêmes principes pour la fixation des tarifs de l'ASLH des Bizeuls, du cocktail sports et des garderies périscolaires, à savoir :

- Augmentation de 5% de la base tarifaire par rapport aux tarifs 2020-2021
- Maintien du tarif dégressif en fonction de la composition familiale en conservant uniquement deux tarifs (1 enfant – à partir du 2^{ème} enfant)
- Passage à 4 tranches Quotient Familial (<750 – 750 à 1000 – 1001 à 1250 - > 1250 ou QF non connu) avec un pourcentage d'augmentation entre chaque tranche
- Maintien de tarifications distinctes entre les familles domiciliées à Ernée et les autres familles avec 50% de majoration pour les familles domiciliées hors Ernée
- Maintien d'un tarif à la demi-journée
- Maintien d'un surcoût pour les inscriptions non tenues ou les enfants non-inscrits préalablement
- Maintien d'un forfait pour les mini-camps à la nuitée
- Maintien du prix du repas et des garderies dans le tarif forfaitaire

Le Conseil municipal adopte avec effet au 7 Juillet 2021, les tarifs pour l'année scolaire 2021/2022 comme suit

➤ *Cocktail sports*

Prestations (coût par enfant)	< 750 €	750-1000 €	1001-1250 €	> 1250 € ou non connu
1) Familles domiciliées à ERNEE				
1 activité	1,79 €	1,96 €	2,14 €	2,32 €
semaine complète (5 jours)	7,14 €	7,85 €	8,57 €	9,28 €
2) Familles domiciliées hors ERNEE				
1 activité	2,68 €	2,95 €	3,21 €	3,48 €
semaine complète (5 jours)	10,71 €	11,78 €	12,85 €	13,92 €

➤ *Service Jeunesse les Châtelets*

Prestations (coût par enfant)	< 750 €	750-1000 €	1001-1250 €	> 1250 € ou non connu
Adhésion	5,50 €	5,50 €	5,50 €	5,50 €
Tarif Activités (TA)	TA	TA + 0,50 €	TA + 1,00 €	TA + 1,50 €

➤ *Accueil de loisirs des Bizeuls (y compris les mercredis en période scolaire)*

Prestations (coût par enfant par jour)	< 750 €	750-1000 €	1001-1250 €	> 1250 € ou non connu
1) Familles domiciliées à ERNEE				
1er enfant	7,80 €	8,58 €	9,36 €	10,14 €
2ème enfant et suivants	5,49 €	6,04 €	6,59 €	7,14 €
Demi-journée (après-midi)	5,24 €	5,76 €	6,29 €	6,81 €
Mini-camp par enfant (en sus par nuitée)	4,35 €	4,78 €	5,22 €	5,65 €
2) Familles domiciliées hors ERNEE				
1er enfant	11,70 €	12,87 €	14,04 €	15,21 €
2ème enfant et suivants	8,24 €	9,06 €	9,88 €	10,71 €
Demi-journée (après-midi)	7,86 €	8,65 €	9,43 €	10,22 €
Mini-camp par enfant (en sus par nuitée)	6,52 €	7,17 €	7,82 €	8,48 €
3) Inscription non tenue par les parents par jour et par enfant	Journée facturée	Journée facturée	Journée facturée	Journée facturée
4) Enfants non préalablement inscrits par jour ouvré et par enfant (en sus)	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €

A compter de 2022-2023, ces grilles tarifaires seront réévaluées annuellement suivant l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Concernant les garderies périscolaires, ces tarifs tiennent également compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation en intégrant les charges de personnel afin d'intégrer l'ensemble des charges de fonctionnement (soit une augmentation de +2.53 % pour les enfants résidant à Ernée et +3.03 % pour les enfants résidant hors commune).

Le Conseil municipal décide de fixer comme suit les tarifs de la garderie périscolaire pour les écoles maternelles et primaires publiques et privées pour l'année scolaire 2021-2022 :

Prestations (coût par enfant)	< 750 €	750-1000 €	1001-1250 €	> 1250 € ou non connu
1) Familles domiciliées à ERNEE				
Matin ou soir	0,62 €	0,69 €	0,75 €	0,81 €
2) Familles domiciliées hors ERNEE				
Matin ou soir	0,94 €	1,03 €	1,12 €	1,22 €

A compter de 2022-2023, ces tarifs seront réévalués annuellement suivant l'évolution de l'indice des prix à la consommation en intégrant les charges de personnel afin de tenir compte de l'ensemble des charges de fonctionnement.

ADOPTION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022

Le Conseil municipal décide de fixer comme suit les tarifs du restaurant scolaire municipal pour l'année scolaire 2021/2022 (soit une augmentation de +2.53 % pour les enfants résidant à Ernée et +3.03 % pour les enfants résidant hors commune et le lycée Rochefeuille) :

Prestations (prix par repas)	Tarifs
Enfants résidant à ERNEE	
- Maternelle	3,19 €
- Primaire	3,70 €
Enfants résidant hors ERNEE	
y compris conventions extérieures	
(Chailland ...)	
- Maternelle	3,45 €
- Primaire	4,02 €
Lycée Rochefeuille (avec livraison)	4,69 € H.T.V.A.

AFFAIRES GENERALES

ACCEPTATION D'UN LEGS – SUCCESSION DE MME THERESE JOURDIN / VILLE D'ERNEE

Madame JOURDIN a légué par dispositions testamentaires à la commune la somme de 2 038,58 € (hors frais), laissant à la collectivité l'entretien du caveau familial de Joseph JOURDIN au cimetière communal.

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à accepter la succession de Madame Thérèse JOURDIN au nom de la commune d'Ernée, à signer l'acte de délivrance de legs auprès de Maître COLLET, notaire à Laval, et décide de témoigner dès à présent la reconnaissance de la Ville à Madame Thérèse JOURDIN, en inscrivant au tableau d'honneur de la Commune cette donatrice dont le nom sera gravé sur la plaque de marbre du hall d'accueil de l'Hôtel de Ville comme membre bienfaiteur d'Ernée.

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'URBANISME

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que suite à l'élection en date du 27 mai 2020 de Monsieur Gérard HUARD au poste de 3ème adjoint et à l'installation des commissions permanentes municipales le 10 juin 2020, elle a délégué à M. Gérard HUARD par arrêté n°2020-171, ses fonctions sans délégation de signature. Il convient de lui confier une délégation de signature en matière d'urbanisme pour les dossiers que la collectivité dépose en son nom, Madame le Maire ne pouvant signer à la fois en tant que pétitionnaire et autorité territoriale, ainsi qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Maire. Le Conseil municipal émet un avis favorable à cette délégation de signature.

Pour Extrait Conforme.
Le Secrétaire de Séance,



Christophe BONNIER



Le Maire,

Jacqueline ARCANGER

N.B. : l'intégralité de chaque délibération peut être consultée en mairie sur le registre des délibérations.

